

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « L'ANCRE TRANSIT »

Siège Abidjan, Cocody, Angré, Lot 5255, Ilot 461

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du mardi 21 octobre 2025 reçus par Me , et enregistrés au CEPICI le mercredi 5 novembre 2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « L'ANCRE TRANSIT »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

Le transport, l'importation et l'exportation de biens par voie maritimes, aérienne et terrestre

Le groupage, le découpage, l'entreposage, le dédouanement, la manutention de biens importés et exportés

L'assistance aux clients pour opérations d'achat à l'étranger (sourcing, négociation, suivi de commande, contrôle qualité.

Le conseil, l'accompagnement et la mise en oeuvre de solutions logistiques sur mesure

Autres prestations de services

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, Angré, Lot 5255, Ilot 461

Dirigeant(s) M KOFFI ANDON ADJA BENOIT (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11853 du 25/11/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°72847/GTCA/RC/2025 du 25/11/2025

